

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 1ER MAI 2023, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 avril 2023
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$
 - 5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin
 - 5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin
 - 5.5 Lettres d'entente syndicale – autorisation de signature
 - 5.6 Désignation d'une personne en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales – mésestantes
 - 5.7 Association des directeurs municipaux du Québec – congrès annuel – inscriptions
 - 5.8 Assurances générales – renouvellement
 - 5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
 - 5.10 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Concierge – embauche
 - 6.2 Brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts – embauche
 - 6.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – Place Raoul-Rivest, rue Jean-Duceppe et chemin Numéro-12 – demande d'aide financière – signataire

- 6.4 Intersection rang de la Première-Chaloupe et Route 131 – ajout d'une phase de virage à gauche protégée – demande au ministère des Transports du Québec
- 6.5 Entente infrastructures phase I – Les Berges des Prairies – convention complémentaire
- 6.6 Réfection d'une partie du Boulevard Antonio-Barrette – appel d'offres – autorisation
- 6.7 Réfection des avenues Villeneuve et Gaston – services professionnels – mandat – autorisation
- 6.8 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler
- 6.9 Association de Sécurité civile du Québec (ASCQ) – adhésion – renouvellement
- 6.10 Réparation de pompe au poste Bocage – Les Entreprises B. Champagne inc. – paiement

- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) – MRC de Joliette – mandat
- 7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté
- 7.3 Agence des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – demande de résiliation et remboursement de l'aide financière
- 8.2 Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) – adhésion – renouvellement

- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Camp de jour – été 2023 – personnel – embauche
- 9.2 Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation – adoption

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Fabrication d'une bière à l'effigie de la Ville – entente – autorisation de signature
- 10.2 Utilisation d'une partie du Carrefour culturel et du presbytère à titre de lieu de culte – La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée – entente
- 10.3 Programmation culturelle 2023-2024 – Carrefour culturel
- 10.4 Programmation culturelle 2023-2024 – Centre des arts et des loisirs Alain-Larue
- 10.5 Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – entente de partenariat territorial – paiement

- 11. AUTRES SUJETS**

- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

231-05-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Madame Murielle Marion remercie les élues et élus pour sa nomination au prix Hommage bénévolat Québec 2023. Elle dit qu'elle a vécu une belle journée lors de la remise des prix à Québec. Madame Suzanne Dauphin, mairesse, mentionne que madame Marion a bien mérité son prix.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 17 avril 2023

232-05-2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

233-05-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 avril au 1er mai 2023 inclusivement et totalisant une somme de 224 582,54 \$.

5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$

234-05-2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 17 avril 2023 concernant le règlement d'emprunt numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3^e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3^e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet :	Remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3 ^e Avenue sur le lot 6 505 809
Portée :	Tout le territoire
Coût :	915 200 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur

5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin.

5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin.

5.5 Lettres d'entente syndicale – autorisation de signature

235-05-2023

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à l'horaire de travail de Marc Brosseau, concierge;

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à la contribution de l'employeur au régime de retraite à financement salarial;

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant aux heures de travail en temps supplémentaire;

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant aux vacances de Mélanie Beauchamp, technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à certains titres et descriptions de postes de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer les lettres d'entente déposées conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant l'horaire de travail de Marc Brosseau, concierge, la contribution de l'employeur au régime de retraite à financement salarial, les heures de travail en temps supplémentaire, les vacances de Mélanie Beauchamp, technicienne en loisirs et certains titres et descriptions de postes de la convention collective en vigueur.

5.6 Désignation d'une personne en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales – mésésententes

236-05-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Marc-Antoine Valois, directeur du Service des travaux publics, soit nommé comme conciliateur-arbitre en vertu des articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 569-11-2022.

5.7 Association des directeurs municipaux du Québec – congrès annuel – inscriptions

237-05-2023

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec du 14 au 16 juin 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant total de 1 371 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

5.8 Assurances générales – renouvellement

238-05-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler la police d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour la période effective du 18 mai 2023 au 18 mai 2024;

DE payer à FQM Assurances inc. les primes exigibles suivantes :

- un montant de 144 786,88 \$, taxes incluses (facture 9148);
- un montant de 490,50 \$, taxes incluses (facture 9564).

239-05-2023

5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 1 580 \$, taxes en sus, lesquels honoraires sont associés à la facture numéro 417455.

240-05-2023

5.10 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 152,35 \$, taxes incluses, pour les services rendus en date du 1^{er} avril 2023 (facture 05545).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

241-05-2023

6.1 Concierge – embauche

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de concierge;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Gilles Cadorette au poste de concierge;

QUE le début de l'emploi de monsieur Cadorette soit fixé au 23 mai 2023;

QUE le salaire de monsieur Cadorette soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale 1 de la convention collective en vigueur;

QUE la Ville accorde à monsieur Cadorette une semaine de vacances payées dès la première année;

QUE l'embauche de monsieur Cadorette soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

6.2 Brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts – embauche

242-05-2023

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Yan Dénomée au poste de brigadier scolaire et préposé aux bâtiments et espaces verts;

QUE le début de l'emploi de monsieur Dénomée soit fixé au 23 mai 2023;

QUE le salaire de monsieur Dénomée soit fixé à l'échelon 3 de la classe salariale 1 de la convention collective en vigueur en reconnaissance de ses années d'expérience;

QUE la Ville accorde à monsieur Dénomée une semaine de vacances payées dès la première année;

QUE l'embauche de monsieur Dénomée soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

6.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – Place Raoul-Rivest, rue Jean-Duceppe et chemin Numéro-12 – demande d'aide financière – signataire

243-05-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causée par ses membres du personnel, ses représentants et représentantes, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ses travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023;

QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023).

6.4 Intersection rang de la Première-Chaloupe et Route 131 – ajout d'une phase de virage à gauche protégée – demande au ministère des Transports du Québec

244-05-2023

ATTENDU le refus du ministère des Transports du Québec en 2014 d'implanter un feu prioritaire de virage à gauche sur la Route 131 en direction nord vers le rang de la Première-Chaloupe Ouest;

ATTENDU QUE ce refus était basé sur une étude de débits véhiculaires datant de 2013 et que les débits actuels sont forts probablement différents;

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des automobilistes circulant sur la route 131 et désirant effectuer un virage à gauche au feu de circulation de l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première-Chaloupe Est et Ouest, il serait opportun d'y ajouter une phase de virage à gauche protégée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin que soit modifié le phasage du feu de circulation à l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première-Chaloupe Est et Ouest afin d'y ajouter une phase de virage à gauche protégée.

6.5 Entente infrastructures phase I – Les Berges des Prairies – convention complémentaire

245-05-2023

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de la convention complémentaire à intervenir entre Les Berges des Prairies et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux infrastructures de la phase I du développement domiciliaire;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite convention complémentaire.

6.6 Réfection d'une partie du Boulevard Antonio-Barrette – appel d'offres – autorisation

246-05-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection d'une partie du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à lancer un appel d'offres dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du boulevard Antonio-Barrette.

6.7 Réfection des avenues Villeneuve et Gaston – services professionnels – mandat – autorisation

247-05-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection des avenues Villeneuve et Gaston;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme de génie-conseil dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à mandater une firme de génie-conseil dans le cadre des travaux de réfection des avenues Villeneuve et Gaston;

QUE le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

6.8 École des Brise-Vent de Saint-Thomas – autorisation de circuler

248-05-2023

ATTENDU QUE l'École des Brise-Vent de Saint-Thomas désire organiser deux journées de randonnée à vélo pour ses élèves à la fin de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le trajet établi prévoit le passage des randonneuses et randonneurs sur le territoire prairiquois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les participantes et participants aux deux journées de randonnée organisées par l'École des Brise-Vent de Saint-Thomas à circuler dans les rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les 14 et 20 juin 2023, et d'approuver l'itinéraire proposé.

6.9 Association de Sécurité civile du Québec (ASCQ) – adhésion – renouvellement

249-05-2023

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association de Sécurité civile du Québec (ASCQ) pour la période du 1^{er} janvier et 31 décembre 2023 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

6.10 Réparation de pompe au poste Bocage – Les Entreprises B. Champagne inc. – paiement

250-05-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a dû procéder à une réparation d'urgence d'une des pompes du poste de pompage Bocage;

ATTENDU QUE Les Entreprises B. Champagne inc. a été mandatée afin d'effectuer la réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les travaux effectués par Les Entreprises B. Champagne inc. et de procéder au versement de la somme de 17 185 \$ taxes en sus, pour la réparation d'une des pompes du poste de pompage Bocage, le tout selon la facture 7365 datée du 14 avril 2023.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) – MRC de Joliette – mandat

251-05-2023

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-des-Prairies ont pris l'habitude de disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) lors de la journée de l'environnement;

ATTENDU QUE le service de collecte des RDD est offert cette année par la MRC de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la dépense de 5 500 \$, taxes en sus, relative à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) offerte par la MRC de Joliette et d'offrir le service lors de la journée de l'environnement prévue le 27 mai 2023.

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté

252-05-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté, sans modification.

7.3 Agence des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement

253-05-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Agence des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – demande de résiliation et remboursement de l'aide financière

254-05-2023

ATTENDU QUE la résolution 227-05-2022 autorisait la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté du 31 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander au Ministère de la Famille la résiliation de la convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

DE rembourser la subvention de 6 000 \$ dont un premier versement de 3 000 \$ est déjà encaissé;

DE prévoir la reprise de la démarche de mise à jour des politiques familiales et Municipalités amies des aînés (MADA) en 2025.

8.2 Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) – adhésion – renouvellement

255-05-2023

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Camp de jour – été 2023 – personnel – embauche

256-05-2023

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel pour la programmation du Service de la culture et des loisirs de 2023;

ATTENDU la recommandation du 20 avril 2023 de madame Marie-France Beaulieu, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche du personnel suivant au Service de la culture et des loisirs :

Période	Nom de l'employée/ employé	Nom de camp	Titre du poste
Mai à septembre Avril, mai et juin et Automne 2023	Émilien Marchand	Bananas	Animateur Surveillant de plateaux
Mai à septembre	Rosie Laforest	Décibel	Animatrice au service de garde
Mai à septembre	Alexanne Barrette	Kiwi	Animatrice au service de garde
Mai à septembre	Béatrice Éthier	À confirmer	Accompagnatrice

9.2 Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation – adoption

257-05-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation telle que présentée par la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Fabrication d'une bière à l'effigie de la Ville – entente – autorisation de signature

258-05-2023

ATTENDU le franc succès de la bière spéciale *La Prairiquoise* brassée en 2021 et 2022 par la microbrasserie Maltstrom;

ATTENDU QUE Maltstrom recommande de reproduire la recette et l'étiquette tel que l'an dernier et de produire une nouvelle recette afin d'offrir plusieurs saveurs;

ATTENDU QUE Maltstrom prendra en charge le développement, la production, la distribution et la vente des bières;

ATTENDU QUE dès la mi-juin, la bière sera en vente directement chez Maltstrom, mais également à l'épicerie locale ainsi que la majorité des dépanneurs du territoire;

ATTENDU QUE ce projet peut favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté;

ATTENDU la recommandation datée du 22 septembre 2022 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Maltstrom à brasser des bières spéciales à l'effigie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de prendre en charge le développement, la production, la distribution et la vente des bières;

D'accepter les termes de l'accord de principe à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et Maltstrom relativement au développement, la production, la distribution et la vente des bières à l'effigie de la Ville;

D'autoriser madame Marie-France Beaulieu, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

10.2 Utilisation d'une partie du Carrefour culturel et du presbytère à titre de lieu de culte – La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée – entente

259-05-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire établir l'utilisation d'une partie du Carrefour culturel et du presbytère à titre de lieu de culte par la Communauté de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'une entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à une telle utilisation a été présentée auxdites parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à l'utilisation d'une partie du Carrefour culturel à titre de lieu de culte par la Communauté de Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

10.3 Programmation culturelle 2023-2024 – Carrefour culturel

260-05-2023

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2023-2024 pour le Carrefour culturel élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2023-2024 pour le Carrefour culturel telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Résidence	Présentation	Titre du projet	Artistes ou collectif	Cachet
2023				
	Jeudi 14 septembre	Remise de prix Saint-Denis- Garneau		
6 au 22 septembre	Jeudi 21 septembre	à confirmer	Pôle territoire danse	
	Vendredi 22 septembre	Lancement de saison 2023- 2024		2 000 \$

25 au 29 septembre	Jeudi 28 septembre	Crossroad Copeland	Crossroad Copeland	
2 au 6 octobre	Mardi 5 septembre	(Dé) tourner sa langue	Agence Hôtel/Motel	
9 au 13 octobre	Jeudi 12 octobre	Légendes Locales	Jocelyn Thouin	
	Samedi 14 octobre	Déjeuner littéraire	Guillaume Lambert	750 \$
23 au 27 octobre	Jeudi 26 octobre	Le cœur en 4		
	Jeudi 2 novembre	À l'Audace	Ciné-répertoire	300 \$
	Samedi 11 novembre	Déjeuner littéraire	Sophie Laurin	750 \$
13 au 17 novembre	Jeudi 16 novembre	à confirmer	CCOV	
	Jeudi 23 novembre		Sinfonia	2 500 \$
27 novembre au 1 ^{er} décembre	Jeudi 30 novembre	Horizons	Marc Maziade	
	Mardi 5 décembre	Concert classique	Cégep — Musique classique	
	Samedi 9 décembre	Déjeuner littéraire	Jean-Pierre Girard	750 \$
11 au 16 décembre	Samedi 16 décembre	M. Desneiges		5 000 \$
	Jeudi 21 décembre	Ciné-Famille		500 \$
2024				
8 au 19 janvier	Jeudi 18 janvier	à confirmer	Pôle territoire danse	
22 au 26 janvier	Jeudi 25 janvier		Bouches Béés	
29 janvier au 2 février	Jeudi 1 ^{er} février	Horizons 2	Marc Maziade	

	Lundi ou mardi 5 ou 6 février	Troupe de l'os	Cégep — théâtre	
	Samedi 10 février	Déjeuner littéraire	Biz	750 \$
19 au 23 février	Jeudi 22 février	L & L-Le 50e	Cent Méandre	
26 février au 1 ^{er} mars	Jeudi 29 février	La Porte	Les Foutoukours	
	Samedi 9 mars	Déjeuner littéraire	Juliana Léveillé- Trudel	750 \$
11 au 15 mars	Jeudi 14 mars	À confirmer	CCOV	
	Vendredi 29 mars	Mondial Junior	Impro Sierra	2 500 \$
1 ^{er} au 5 avril	Vendredi 5 avril	Éva & Porée	E.Duplessis- A.Trixide	
8 au 12 avril	Lundi 8 avril		AEncre	
	Samedi 13 avril	Déjeuner littéraire	Caroline Dawson	750 \$
22 au 26 avril	Vendredi 26 avril	à confirmer	Festival Petits Bonheurs	
	30 avril et 1 ^{er} mai	Troupe de l'os	Cégep — théâtre	
	Samedi 11 mai	Déjeuner littéraire	Louise Tremblay- D'Essiambre	750 \$
	Mardi 14 mai	Concert classique	Cégep — Musique classique	
13 au 17 mai	Jeudi 16 mai	OFFTA	La Serre-Arts vivants	
20 au 24 mai	Jeudi 23 mai	Les Vacances	Théâtre du Bunker	
28 au 30 mai	Jeudi 30 mai	BiLi		

31 mai au 7 juin	Jeudi 6 juin	Les Escapes en chanson de Petite-Vallée		
10 au 14 juin	Jeudi 13 juin	Mieux vaut danser	Sébastien Belleudy et Frédéric Généreux	

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 40 275 \$ plus les taxes si applicables ;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

Que la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

10.4 Programmation culturelle 2023-2024 – Centre des arts et des loisirs Alain-Larue

261-05-2023

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2023-2024 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2023-2024 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Dates	Vernissage	Titre du projet	Artistes	Cachet
2023				
13 septembre au 28 octobre	14 septembre	Empreintes et transformation	Ginette Trépanier et Brigitte Vio	2 169 \$ + transport
8 novembre au 22 décembre	9 novembre	AYNI	Arnesto Reatagui	2 169 \$ + transport
2024				
10 janvier au 24 février	11 janvier	Empreintes Sonores	Jean-Philippe Côté	2 169 \$ + transport
6 mars au 20 avril	7 mars	Dehors de Dehors de Dehors	Dali Wu	2 169 \$ + transport
1 ^{er} mai au 15	2 mai	Finissants cégep	Jade Dumont Gariépy et	2 169 \$ +

juin			Guillaume Madore	transport
28 juin au 10 août	4 juillet	Mon Ensemble Polychrome	Laurent Pagano	2 169 \$ + transport
21 au 31 août	À déterminer	Exposition citoyenne		

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 19 214 \$, taxes en sus, lorsqu'applicables ;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

Que la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communications.

10.5 Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – entente de partenariat territorial – paiement

262-05-2023

ATTENDU QUE la résolution 515-10-2022 autorisait la signature de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU la collaboration de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre de l'entente territoriale avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et le résultat du jury ayant sélectionné les projets présentés par Sylvain Lacas et Écoumène;

ATTENDU QUE les résultats du jury ont été déposés à la Commission du développement culturel et des communications;

ATTENDU QU'une bourse de 18 000 \$ est accordée par le CALQ à Sylvain Lacas pour l'écriture de *Le Prologue – Une histoire épique de Lanaudière*;

ATTENDU l'avis de paiement du CALQ # 2002994932 demandant le paiement de 5 000 \$ à Sylvain Lacas pour la réalisation de ce projet, représentant 28 % de la subvention totale, le CALQ ayant déjà procédé au paiement de la subvention;

ATTENDU QU'une bourse de 20 000 \$ est accordée par le CALQ à Écoumène (Marie-Joanne Boucher), pour le projet *Polytechnique*;

ATTENDU l'avis de paiement du CALQ # 2002994911 demandant le paiement de 10 000 \$ à Écoumène pour la réalisation de ce projet, représentant 50 % de la subvention totale, le CALQ ayant déjà procédé au paiement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder au paiement de 5 000 \$ en bourse à Sylvain Lacas, pour la réalisation du projet d'écriture dans le cadre de l'entente territoriale avec le

Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

DE procéder au paiement de 10 000 \$ en subvention à Écoumène, pour la réalisation du projet d'écriture dans le cadre de l'entente territoriale avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ).

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

263-05-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse